Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260323-D_2026_06-DE

LOURMAIS

COMMUNE DE LOURMAIS

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :11 *Nombre de présents : 11* *Nombre de votants : 11*	*Date de convocation :* *16 Mars 2025*

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, à LOURMAIS le Conseil Municipal nouvellement élu et légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lourmais.

Présents : Michel Henri GAUTIER	*Julie SOUCHON*
Marie-Christine BLAIRE	*François BORDIN*
Laurence ROGER-PICHON	*Marie-Françoise BORDIN*
Cédric BESNARD	*Michel Joël GAUTIER*
Jérémie PELLE	*Virginie BURBAN*
Albert MEUNIER	

Absents excusés :	

Absent :	

****

2026-06 – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François BORDIN, maire sortant qui, après l'appel nominatif de chaque personne élue, déclare les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Après cette installation, la présidence du Conseil municipal est assurée par Monsieur Michel Henri GAUTIER, en tant que doyen de l'assemblée nouvellement installée conformément à l'article L 2122-8 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que : « *La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.* »
Le Conseil municipal désigne alors un secrétaire de séance parmi ses membres (L 2121-15 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501596-20260323-D_2026_06-DE

Marie-Françoise BORDIN est élue secrétaire de séance à l'unanimité des membres.

La Secrétaire de séance
Marie-Françoise BORDIN

Le Maire,
François BORDIN